



Formation continue



INSCRIT AU RNCP  
TITRE « DÉLÉGUÉ À LA  
PROTECTION DES DONNÉES »  
(DATA PROTECTION OFFICER)  
N° 32106

1<sup>ère</sup> formation  
diplômante créée sur  
cette expertise :  
depuis 2007, plus de 15  
promotions diplômées !

MASTÈRE SPÉCIALISÉ®

# MANAGEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

FORMATION LABELLISÉE PAR LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES (CGE)



ELIGIBLE AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)  
ET AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

[formation-continue.isep.fr](http://formation-continue.isep.fr)



# LA FORMATION EN GÉNÉRAL



## LE MOT DU DIRECTEUR

Nos systèmes d'information informatisés stockent et traitent chaque seconde et à grande vitesse des volumes sans cesse croissants d'informations relatives à des citoyens et à leur vie, de moins en moins privée. En effet, dans un monde où la technologie évolue rapidement, nous vivons l'accélération de la numérisation de la société où pratiquement tout peut être stocké dans un ordinateur. En France, depuis 1978, une loi encadre l'utilisation de ces données à caractère personnel et, dans cette objectif, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a été créée.

Depuis 2018, un nouveau règlement au niveau européen (le Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD) permet de définir légalement ce qui est permis et interdit. Ce RGPD a entraîné la création d'une nouvelle fonction, celle du Délégué à la Protection des Données (DPD, ou DPO, pour Data Protection Officer), le garant de la protection des données personnelles des clients, usagers, collaborateurs et toutes les autres parties prenantes des organisations.

Cette fonction transverse de DPO demande des fortes compétences techniques en nouvelles technologies de l'information et de la communication, des compétences juridiques et des compétences métier. Ce Mastère Spécialisé® vous permettra d'acquérir cette triple expertise et de vous préparer pour répondre aux enjeux grandissants, actuels et futurs, du domaine de la protection des données à caractère personnel.

**Rafael ANGARITA,**  
Enseignant-Chercheur en Informatique  
Directeur pédagogique du MS®

**Durée :** 400 heures, 12 mois, 50 jours de formation sur 8 mois et 4 mois pour la mission en entreprise et la thèse professionnelle corrélée.

**Lieu :** ISEP Issy-Les-Moulineaux.

### Organisation :

25 sessions hebdomadaires de deux jours, en évitant les périodes de vacances scolaires.

Un programme adapté aux professionnels en activité :

- En octobre : en alternance les jeudi-vendredi et vendredi-samedi
- En mars : lundi - mardi

**Rentrée :** octobre et mars.



## LES + DU PROGRAMME

- Une quadruple approche « juridique, technique, métier et management » pour développer les compétences indispensables aux « Délégués à la protection des données (Data Protection Officers) ».
- Trois projets collectifs sur des sujets fondamentaux en protection des données à caractère personnel : Droits d'accès, Registre de traitements, PIA (analyse d'impact).
- Un parcours personnalisé grâce à la réalisation de la thèse professionnelle.
- Des intervenants experts dans le domaine de la protection des données : la majeure partie sont des DPO en activité, auxquels s'ajoutent des experts juridiques et informatiques ainsi que des experts de la CNIL.
- Un programme créé en partenariat avec l'AFCDP et tenant compte des avis de la CNIL.
- Une formation à temps partiel, adapté aux professionnels en activité.
- Une formation délivrant le niveau académique le plus élevé, Bac+6, et reconnue par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et au RNCP sous le titre « Délégué à la protection des données (DPO) » - N° 32106.
- Des diplômés occupant des postes de hautes responsabilités en matière de protection de données.



## LES OBJECTIFS

- Devenir expert de la conformité au RGPD et à la loi Informatique et Libertés.
- Acquérir et mettre en pratique connaissances et compétences indispensables à la fonction de DPO : expertises juridique et technique et savoir-faire métier.
- Bénéficier des expériences et des bonnes pratiques des professionnels de la protection des données, issus de différents secteurs d'activité.



## LE PARTI PRIS PÉDAGOGIQUE

- Des méthodes pédagogiques alternant la théorie et la mise en pratique (exercices, études de cas, travaux pratiques...) afin d'ancrer et rendre opérationnelles les connaissances et les compétences acquises.
- Des travaux de groupe pour échanger et s'enrichir mutuellement au sein de la promotion et renforcer son réseau professionnel.
- Un programme fondé sur les besoins observés en entreprises en matière de protection des données à caractère personnel afin de répondre concrètement à leurs enjeux actuels et futurs.
- Une plateforme dédiée au programme pour faciliter l'organisation.

# PROGRAMME

## DÉVELOPPER LA QUADRUPLE EXPERTISE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

### EXPERTISE JURIDIQUE (88 heures)

- Introduction au droit Informatique et Libertés
- Protection des données et RGPD
- Bases légales relatives aux traitements de données personnelles
- Durées de conservation et archivage
- Techniques contractuelles du DPO
- CyberSurveillance des salariés
- Intelligence artificielle et RH
- Protection des données en matière RH
- Alertes professionnelles
- Transferts de données hors UE
- Données Personnelles et relations intra groupe
- Approche internationale de la protection des données personnelles

### EXPERTISE MÉTIER (148 heures)

- Ecosystème du DPO
- Plaintes, contrôles, sanctions
- Violations de données
- Registre de traitement
- Mise en œuvre d'un programme de conformité
- PIA - AIPD - Analyse d'Impact
- Audit Informatique et Libertés
- Consultant en Protection des données
- Données personnelles, prospective et régulation
- Dispositifs en marketing digital et mise en conformité RGPD
- Prise de poste DPO
- Enjeux du DPO (Starter kit DPO)

### EXPERTISE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (76 heures)

- Réseaux
- Cryptologie
- Traçabilité et profilage
- Travaux Pratiques
- Big data
- Anonymisation et pseudonymisation
- Réseaux Sociaux
- Nouvelles technologies
- Sécurité informatique
- Ontologie de la vie privée
- Mise à niveau Informatique
- Privacy By Design

### EXPERTISE MANAGERIALE (40 heures)

- Cohésion d'équipe
- Gestion de projets
- Conduite du changement en environnement complexe
- Culture d'entreprise
- Communication interindividuelle
- Gestion de Crise
- Le DPO, un coach pour l'entreprise
- Méthodes utiles au DPO



Ces 4 domaines d'expertise sont complétés par des interventions de DPO portant sur la protection des données dans des secteurs d'activités différents : assurances, santé, banque, secteur public...

### PERSONNALISER SON PARCOURS AU TRAVERS DE :



#### PROJETS EN ÉQUIPE

Accompagnés par un tuteur, les participants travaillent, en groupe, à la réalisation d'un travail oral. Les projets portent sur 3 sujets fondamentaux en matière de protection des données à caractère personnel : Droits d'accès, Registre de traitements, PIA (analyse d'impact).



#### MISSION EN ENTREPRISE

La validation du diplôme est conditionnée à la réalisation d'une mission de 4 mois minimum en entreprise. La formation étant reconnue au RNCP, cette mission, réalisée en parallèle des cours, peut prendre la forme d'un contrat de professionnalisation. Elle peut également être effectuée dans le cadre d'un stage conventionné. Pour les participants en poste au moment de la formation, la mission en entreprise sera validée si la fonction qu'ils occupent est en lien avec le domaine de la protection des données à caractère personnel.

#### THÈSE PROFESSIONNELLE

Lors de cette mission en entreprise, le participant réalise sa thèse professionnelle. Chaque participant rédige et soutient oralement cette thèse sur un sujet choisi en accord avec son entreprise et l'ISEP, en lien avec les enjeux en matière de protection des données à caractère personnel. Un accompagnement personnalisé est mis en œuvre tout au long du projet.



## VALIDATION DU DIPLÔME

Des évaluations individuelles ou collectives s'appliquent à toutes les étapes de la formation. Ces notes permettent de mesurer l'acquisition des connaissances et compétences indispensables aux métiers visés par le cursus.

La fin du parcours est marquée par la soutenance de thèse professionnelle, étape importante dans la validation du diplôme.



## PUBLIC

Toute personne se destinant à devenir DPO ou travailler dans le domaine de la protection des données à caractère personnel.

Les professions que nous retrouvons parmi nos participants sont généralement les suivantes :

- Juriste d'entreprise, Avocat,
- Informaticien, RSSI, Chef de projet,
- Risk Manager, spécialiste de la gestion du risque, Record Manager,
- Professionnels de la Conformité, de la Qualité, du Contrôle et de l'audit,
- Qualiticien,
- Spécialiste de la gestion des ressources humaines.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### MODALITÉS D'ADMISSION

- Niveau Bac+5 ou Bac+4 avec 3 ans d'expérience professionnelle\*.
- Dossier d'admission et entretien avec un jury.

*\*Dérogations possibles en fonction du profil : Bac+4 sans expérience, Bac + 3 avec 3 ans d'expérience...*

### FRAIS DE SCOLARITÉ

12 000€ nets

### FINANCEMENT

Formation reconnue au RNCP, permettant le financement :

- par le CPF (Compte Personnel de Formation),
- par les OPCO,
- par le plan de développement des compétences de votre entreprise,
- par la réalisation d'un contrat de professionnalisation.
- par la réalisation d'un contrat d'apprentissage

## SUIVRE UNE FORMATION À L'ISEP C'EST...

- Obtenir un diplôme de niveau Bac+6 labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)
- Rejoindre une grande école accréditée par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) et membre de l'ICP (Institut Catholique de Paris)
- Intégrer le réseau des 9400 diplômés de l'ISEP, représenté par l'association ISEP Alumni



### CONTACT

#### Ilona PEDRO

Assistante Formation continue  
01 49 54 52 59  
ilona.pedro@isep.fr  
formation-continue@isep.fr

[www.isep.fr](http://www.isep.fr)